

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 7 octobre 2024**

**Délibération n° 2024\_114**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE D'APPELS A PROJETS**  
**JEUNESSE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 1 octobre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relations avec le Mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée que la feuille de route du mandat 2020-2026 prévoit de donner priorité à l'éducation et à la jeunesse.

Pour répondre à cet objectif, le Projet Educatif de Territoire 2021-2024 décline six ambitions parmi lesquelles la garantie d'une offre éducative de qualité envers les enfants et les jeunes, la visée de la réussite éducative de tous en luttant contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires, mais aussi l'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté.

Les projets du service s'inscrivent dans ces ambitions en faveur du public jeune. Parfois premier départ de la structure familiale, les séjours permettent aux jeunes de découvrir un nouvel environnement, d'expérimenter la vie de groupe, de tisser de nouveaux liens entre eux mais aussi avec l'équipe encadrante dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique.

Ils sont proposés, en priorité, aux jeunes qui s'inscrivent au sein de la structure espace jeunes (participation à des projets, soutien en tant que bénévoles au sein de « quartier libre »). La connaissance et l'accueil des jeunes tout au long de l'année, permet aussi aux équipes d'identifier les jeunes pour lesquels un départ apparaît bénéfique en fonction de son profil et de son parcours et en accord avec les partenaires qui l'accompagnent (association de prévention spécialisée du Prado notamment). Pour rappel, plus de 50 % des adhérents de l'espace jeunes résident en quartier politique de la ville.

Les équipes jeunesse coordonnent et animent seules le dispositif des vacances apprenantes depuis juillet 2022, en faveur des collégiens. Elles proposent aux collégiens résidant en quartier politique de la ville ou présentant des difficultés scolaires importantes (jeunes allophones notamment), un accueil durant la totalité des petites vacances scolaires et durant trois semaines l'été. Les jeunes bénéficient gratuitement d'ateliers afin de consolider ou développer des compétences ou savoirs le matin et des temps de loisirs l'après-midi. Le projet éducatif de territoire prévoit la pérennisation du dispositif des vacances apprenantes.

Afin de répondre à ces nouveaux projets, de favoriser l'accès pour tous les jeunes à des activités de loisirs, sportives ou culturelles mais aussi de permettre leur départ en séjour, la Ville a répondu à des appels à projets au cours de l'année 2023 auprès de différentes institutions pour plusieurs projets :

- Un séjour au ski réunissant 11 jeunes aux vacances de février 2024. Une demande a été adressée à l'Etat au titre du dispositif ANCV (agence nationale des chèques vacances).
- Le développement de l'offre loisirs pendant l'été en faveur des jeunes résidant en quartier politique de la ville dans le cadre du dispositif Quartiers d'été.
- Un séjour été pour 10 jeunes en Espagne. Une demande a été adressée à l'Etat au titre du dispositif ANCV (agence nationale des chèques vacances).
- Un séjour dans les Pyrénées et en Espagne, pour lequel plusieurs financements ont été sollicités (« les Colos apprenantes » et ANCV).
- Un séjour à Montalivet pour lequel un financement « Colos apprenantes » a été sollicité.
- Un séjour à Bias dans les Landes pour les collégiens présents sur les vacances apprenantes pour lesquels un financement « Colos apprenantes » a été sollicité.

Les demandes de subventions, ainsi que les montants sollicités, sont les suivants :

Partenaire financier	Dispositif	Montant sollicité	Intitulé du projet
Etat	Quartiers d'été	7 500 €	Activités pendant l'été QPV
Etat	ANCV	4 400 €	Séjour ski Espagne 11 jeunes
Etat	ANCV	4 000 €	Séjour été Espagne 10 jeunes
Education nationale	Colos apprenantes	6 806 €	Séjours Vacances Apprenantes et Espace Jeunes (Espagne et Montalivet)
Education nationale	Colos apprenantes	4 980 €	Séjour à Bias (40)

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 25 septembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels pour la réalisation de projets Jeunesse au cours de l'année 2024 ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents aux demandes de subventions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 7 octobre 2024



**Alain CHARRIER**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

Envoyé en préfecture le 08/10/2024  
Reçu en préfecture le 08/10/2024  
Publié le 08/10/24  
ID 033-213302813-20241007-6232-DE-1-1

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*